

Avenant 1

Par le présent avenant au Règlement du Trophée Michelin Alps 2023, les articles suivants du Règlement sportif sont modifiés comme suit et applicables immédiatement :

4.2 – Voitures admises

Le « Trophée Michelin Alps » 2023 compte deux catégories distinctes et totalement indépendantes en ce qui concernent, les voitures, les classements et les dotations. Les catégories sont le « Trophée Michelin Alps 2RM » et le « Trophée Michelin Alps Open ». Selon le type de voiture utilisée, le pilote s'engage en « Trophée Michelin Alps 2RM » ou en « Trophée Michelin Alps Open » en tenant compte des définitions des catégories ci-après. Sont admises en Trophée Michelin Alps uniquement les voitures équipées en pneumatiques de 15 - 16 -17 ou 18 pouces.

8. Pneumatiques et « Michelin Tract Connect »

• Les pneumatiques MICHELIN autorisés pour participer au « Trophée Michelin Alps » 2023 sont uniquement et exclusivement ceux vendus par BZ Consult Sàrl, importateur-distributeur pour la Suisse de la gamme rallye de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, et par BZ Consult France S.A.S, de types PILOT SPORT COMPETITION R11 - R21 - R31 - R P01 - A MW1 - A SS01 – A SS02 - A S10 - A M20 - A H30 – A H31 et leurs évolutions en 15 - 16 – 17 et 18 pouces disponibles selon les dimensions de pneumatiques, qu'ils soient ou non connectables. Si de nouveaux types de pneumatiques sont commercialisés par Michelin Motorsport, BZ Consult Sàrl peut les autoriser par la publication d'un avenant Les coordonnées et bulletin de commande de pneumatiques sont disponibles auprès de BZ Consult Sàrl et en ligne sur <https://bzconsult.ch/commandes-pneumatiques/>

Ainsi fait à Sion le 20 janvier 2023

L'organisateur-promoteur
BZ Consult Sàrl

BZ Consult Sàrl
Brice Zufferey
Administrateur
1951 Sion



www.tropheemichinalps.com